

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Tarn, en convention avec les Centres de gestion de la Région Occitanie organise à Albi à partir du 1^{er} février 2021 :

Le concours de médecin territorial de 2^{ème} classe pour 50 postes.

Conditions d'inscription

Le concours de médecin de 2^{ème} classe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1^o de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ;
- aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L.4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées

Les dossiers d'inscription sont à demander au Centre de Gestion :

Par internet (voie dématérialisée) : du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020, minuit sur le site internet du CDG Tarn : www.cdg81.fr.

À retirer sur place : du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020, 17h00 au Centre de Gestion du Tarn.

Par courrier : du mardi 13 octobre au mercredi 18 novembre 2020 minuit (le cachet de la poste faisant foi) pour les demandes par courrier. Ces demandes écrites seront accompagnées d'une enveloppe format A4 affranchie au tarif 100g (aux nom et adresse du candidat) et seront adressées à M. le Président du CDG du Tarn, 188 rue de Jarlard – 81000 – Albi.

Clôture des inscriptions

Les candidats peuvent déposer les pièces constituant le dossier d'inscription sur leur espace candidat **entre le mardi 13 octobre 2020 et le jeudi 26 novembre 2020, minuit.**

Ou, à défaut, également **entre le mardi 13 octobre 2020 et le jeudi 26 novembre 2020**, auprès du service concours du CDG 81, jusqu'à 17h (sur place), minuit (par courrier), le cachet de la poste faisant foi.

La candidature sera considérée comme valable, lorsque le candidat aura impérativement déposé les pièces obligatoires demandées sur son espace candidat (ou à défaut par courrier) au plus tard le jeudi 26 novembre 2020.